



1/ Demandez votre autorisation avant la manifestation en cliquant sur Obtenir cette autorisation en ligne.

<https://clients.sacem.fr/autorisations/kermesse-ou-fete-des-ecoles>

2/ Accédez au formulaire :



Cliquez sur « Vous êtes une association sans SIRET » (notre n° Siret est celui de l'ensemble des coopératives. Votre coopérative d'école déclare indépendamment)

3/ Complétez l'ensemble du formulaire :

Boîte postale ou lieu-dit :

Code postal * :

Ville * :

Téléphone * :

Site web :

Indiquez si vous êtes :

Une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem

Une association agréée "Éducation populaire"

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Indiquez ci-dessous la personne référente de l'espace client.
Ce peut être vous ou toute autre personne qui gèrera vos autorisations délivrées par la Sacem

Civilité * : Madame Monsieur

- x** Une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem :
 - sélectionnez OCCE
 - date de début d'adhésion : 01/09/année en cours date de fin d'adhésion 31/08/année en cours
- x** Une association agréée "Éducation populaire" : date de l'agrément 31/01/2008

(pas de justificatifs à transmettre)